

Séance du mardi 14 octobre 2025

Délibération N° DE_2025_11

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	8
Date de la convocation : 7 octobre 2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion de la Mairie), sous la présidence de Joseph GONCALVES.

Présents : Joseph GONCALVES, Stéphanie EYCHENNE, Cédric AUGÉ, Aurore CHAILLOU, Adelino DE SOUSA, Marie-Claire ESTEVES, Willy NIITSOO

Représentés : Jacqueline NAVARRO représentée par Joseph GONCALVES

Absents et Excusés : Fabrice RENAUDON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphanie EYCHENNE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération de la décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux écritures d'ordre pour l'intégration des frais d'études relatifs aux travaux de la RD 618. Les crédits n'ayant pas été prévus au budget primitif, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires en approuvant la décision modificative suivante :

Investissement		Recettes	Dépenses
231 (041) - 0	Immobilisations corporelles en cours	0	11 880
203 (041) - 0	Frais d'études, recherche, développement	11 880	0
TOTAL		11 880	11 880

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Joseph GONCALVES

